

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - ALTER EGAUX 4^{ème} édition - Règlement et organisation générale

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon, en lien avec de nombreux partenaires s'est engagée depuis trois ans dans une opération de prévention et d'animation en direction des 13/16 ans intitulée Alter Egaux, la fête solidaire.

Cette action socio-éducative, reconduite pour 2007, poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les liens, les échanges et la coproduction de projets entre adolescents et acteurs institutionnels,
- Valoriser les savoir-faire, les talents, les valeurs, la générosité et les potentiels citoyens des jeunes,
- Créer les conditions de l'apprentissage des règles et développer l'esprit d'équipe,
- Pérenniser et développer un travail en réseau avec les acteurs publics et privés.
- Mobiliser le public et valoriser l'action des partenaires et associations militantes autour d'une grande fête de la solidarité.
- Offrir une scène ouverte à tous les talents artistiques des jeunes et des quartiers de la Ville.

Cette 4^{ème} édition d'ALTER EGAUX se déroulera les 9 et 12 mai 2007 Place de la Révolution et Place Granvelle.

Elle mobilise de nombreux acteurs de secteurs très variés.

Ainsi 11 équipes se sont-elles constituées à partir des réseaux de l'éducation (collèges publics et privés) et de l'animation (Maison des Sports et de l'Insertion, les Francas du Doubs). Chacune de ces équipes, fédérée autour de projets de solidarité a reçu le soutien de partenaires financiers.

Le rôle des partenaires financiers consiste à verser directement à chaque porteur de projet une dotation de départ de 500 € pour initier le projet et à prendre en charge les frais d'équipement des concurrents : tee-shirts et coupe-vent.

Il est à noter qu'un partenaire n'a pas confirmé son engagement. Une recherche d'alternative est actuellement en cours. En cas d'infructuosité, la Ville de Besançon en assurera le soutien.

Les 11 équipes constituées de 15 adolescents et 5 adultes vont défendre leurs couleurs les 9 et 12 mai 2007 en participant à des épreuves sportives et culturelles. Cette opération pilotée par la Direction Vie des Quartiers assistée des Directions Sports, Culture et Patrimoine et Communication, va bénéficier du soutien logistique de nombreux agents municipaux et partenaires extérieurs à la Ville.

Avec un budget prévisionnel de 45 000 €, cette action sera inscrite à la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007. Les financements envisagés proviennent de l'État et sa Direction Régionale Jeunesse et Sport : 5 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon : 14 000 €, de la Ville 21 000 € inscrits au BP 2007 secteur Coordination Jeunesse.

Le Département du Doubs sera également sollicité à hauteur de 5 000 €.

Par ailleurs ALTER EGAUX s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou institutions bisontines qui ont choisi au-delà du parrainage d'une équipe de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 7 750 €.

Dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre d'acteurs de pouvoir formaliser leur engagement dans ce projet à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité. Il s'agit entre autres de contractualiser avec :

- L'Association Départementale de Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge de l'assistance médicale et sanitaire des 9 et 12 mai 2007,

et d'autres organismes selon l'avancée de la programmation.

Enfin au terme de la journée du 12 mai, les équipes seront soumises à l'appréciation d'un jury constitué de personnalités du monde sportif, culturel, de la communication et d'un élu municipal.

Selon les résultats elles se partageront une enveloppe maximale de 6 600 € leur permettant de finaliser leur action de solidarité.

La bourse finale fera l'objet d'une convention spécifique avec chacun des porteurs de projet pour un montant maximal de 600 €.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à approuver ce projet, à adopter son règlement et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les structures prestataires de services et les différents porteurs de projet engagés dans le cadre de cette 4^{ème} édition d'ALTER EGAUX,

- à autoriser M. le Maire à verser aux équipes la bonification en fonction des résultats de l'ensemble des concurrents. La somme s'élève à 6 600 €. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67.422.6714.47041 abondé du même montant du chapitre 011.422.6042.47041,

- à autoriser M. le Maire à prendre toute disposition réglementaire relative à ce projet,

- à solliciter les participations de l'Etat pour un montant de 5 000 €, de la CAF pour un montant de 14 000 € et du Département du Doubs pour un montant de 5 000 € et à imputer les subventions notifiées, à réception, au chapitre :

- . 74.422.74718.47041 pour l'Etat

- . 74.422.7478.47041 pour la CAF

- . 74.422.7473.47041 pour le Département du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.